



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

C28/2018

Vevey, le 1^{er} octobre 2018

Ne pas diffuser

Ce document doit encore faire l'objet d'une décision du Conseil communal le 11 octobre 2018

Réponse à l'interpellation de Mme Fabienne Despot intitulée : « Gestion des déchets, côté jardin »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation précitée a été déposée lors de la séance du Conseil communal du 5 octobre 2017.

Le groupe UDC veveysan, par l'intermédiaire de Madame Fabienne Despot, demande aux autorités une réponse écrite à la question posée dans son interpellation intitulée « gestion des déchets, côté jardin ». Aux questions posées par Madame Fabienne Despot, nous apportons les réponses suivantes :

Est-il judicieux de placer des écopoints devant des commerces sensibles au risque de gêner significativement leurs activités ? Il serait bon de clarifier les choix d'emplacement :

Depuis février 2018, date de la suppression de l'écopoint à la rue du Midi, plus aucun point de tri n'est situé devant un commerce.

Le choix de l'emplacement des écopoints n'est pas chose aisée ; en effet, si beaucoup de citoyens déplorent l'absence voire l'éloignement de certains écopoints, personne n'accepte volontiers d'avoir un écopoint devant chez soi. Pour information, les critères principaux pour définir les emplacements des écopoints sont les suivants :

- emplacement selon le critère qu'un écopoint doit être éloigné en principe au maximum de 250 mètres du domicile de chaque habitant ;
- utilisation d'une surface d'environ 5 mètres sur 2 mètres sur le domaine public, de préférence en dehors d'un trottoir ;
- créer un minimum de gêne pour la circulation des piétons et des véhicules à deux roues ;

La révision de l'équipement et de l'emplacement des écopoints est en cours et fait actuellement l'objet des travaux d'amélioration tels que :

- installation des panneaux d'identification et d'information – « *ici on collecte* », *matières collectées et règles de tri, information générale* ;
- installation des palissades et redimensionnement des écopoints ;
- déplacement de certains écopoints afin d'éviter des situations dites « sur trottoir » ;
- installation des distributeurs de sacs compostables.

Il est à noter que la première version de l'« écopoint veveysan » a été présentée à la commission consultative déchets à mi-mai 2018.

La Municipalité peut-elle expliquer pour le conseil communal et les citoyens veveysans la filière des déchets verts ?

Quand on parle de « déchets verts », il convient de séparer deux types de déchets : les déchets végétaux de jardin et les déchets organiques de cuisine.

Les *déchets végétaux de jardin* sont collectés au porte à porte et sont acheminés à l'usine de traitement de la SATOM à Villeneuve.

Ces déchets sont valorisés en biogaz et en compost. Il peut arriver que les déchets végétaux de jardin déchargés par ces camions de collecte soient déclassés, en fonction de la proportion de déchets "impropres", et acheminés à l'usine d'incinération de la SATOM à Monthey pour y être incinérés. C'est le personnel de la SATOM qui décide sur place du déclassement de ces déchets en fonction de la proportion de déchets "impropres".

Les *déchets organiques de cuisine* déposés aux écopoints et à la déchèterie, sont collectés par la société Transvoirie SA.

Les bacs pleins, remplacés par des bacs propres et désinfectés, sont ensuite acheminés au dépôt de l'entreprise Transvoirie à Roche et sont vidés dans une benne. Une fois pleine, la benne est transportée à Villeneuve ou à Monthey, en fonction de la qualité des déchets et de la proportion de déchets "impropres". C'est le personnel de Transvoirie qui décide de la destination finale de la benne, en fonction de la qualité des déchets qu'elle contient et selon les directives de la SATOM.

Il est à signaler qu'à la demande de la Direction des espaces publics, ci-après DEP, les collaborateurs du prestataire ont essayé de retirer les déchets "impropres" de la benne ; néanmoins, cette opération de tri, en plus d'être très onéreuse, ne pouvait pas se faire sans équipements sanitaires spécifiques. Elle a été abandonnée.

Constats, observations et actions

Constat 1 Des grandes quantités de matières étrangères se trouvent dans les bacs à organiques, tels que papier, cartons, canettes aluminium, flacons, barquettes plastiques, sacs plastique et autres, déchets qui normalement devraient être soit déposés en déchetterie soit évacués dans les sacs taxés. Il est important de souligner que ce constat est valable aussi bien pour les écopoints en ville que pour les écopoints en zone villas.

Constat 2 Les déchets « impropres » n'étant pas triés, la qualité des déchets organiques de cuisine ne correspond que très rarement au standard d'acceptation de la SATOM pour la filière biogaz et compost. Il est toutefois important de préciser que la tolérance de Satom en matière de déchets impropres est infime.

Par conséquent, il est pratiquement impossible d'obtenir une qualité de déchets correcte si les apports ne sont pas surveillés et/ou contrôlés.

Constat 3 Les efforts des uns – citoyens qui déversent les organiques en utilisant des sacs compostables – sont ruinés par les autres – citoyens qui ne respectent pas les règles du tri.

Afin d'obtenir une bonne qualité de déchets organiques de cuisine, la collecte doit se faire soit au porte à porte soit en lieux de collecte surveillés. Cette affirmation est partagée par les ingénieurs de l'environnement de la DGE (GEODE – DTE).

Action 1 installation des panneaux comportant une information ciblée aux organiques et générale sur la collecte de déchets aux divers écopoints afin de sensibiliser les citoyens et leur communiquer, clairement, les « règles du jeu » (cf. annexes) ;

Action 2 installation à l'écopoint de Gilamont du système de Satom de collecte des déchets organiques de cuisine, le « Twin » – période test du 23 mai au 17 août 2018 (cf. détail en fin de ce rapport « pistes d'amélioration »).

Il est toutefois malheureux de constater que, malgré les actions entreprises par la DEP – système de collecte surveillée des organiques « Twin » en essai, courriers explicatifs et détaillés, plusieurs séances d'information sur place et chez l'habitant, moyens de sensibilisation et d'information que

4 ménages sur 10 sont restés insensibles à la problématique des déchets organiques (40.1%)

Nous pouvons ainsi nous poser la question de l'intérêt qu'une partie importante de la population porte au bon tri des déchets organiques de cuisine et à l'intérêt de cette prestation, en tous les cas sous sa forme actuelle.

Quelle proportion de ces déchets est-elle considérée comme impropre à une utilisation naturelle (biogaz et/ou compost), et doit-elle être envoyée à la SATOM pour être traitée comme un simple incinérable ?

Sur un total de 1'142 To de déchets verts collectés en 2017, un tonnage de 374 To a été considéré comme impropre pour la filière biogaz compost à savoir 32.7%

Cette proportion de déchets verts veveysans impropres à un recyclage naturel est-elle similaire à celle des déchets verts d'autres communes avoisinantes ? Si non, pour quelle raison ?

Pour information, nos voisins de Villeneuve, Montreux, La Tour-de-Peilz ainsi que les communes du cercle de Corsier collectent toutes les déchets organiques de cuisine au porte à porte, mélangés aux déchets végétaux de jardins. Pour la commune d'Aigle, seule la déchèterie collecte les déchets verts. La commune de St-Légier quant à elle est passée au système Twin avec deux dispositifs ; quant à la commune de Blonay qui a le même système de collecte aux écopoints que Vevey, connaît les mêmes problèmes de qualité de déchets verts.

Ainsi, la comparaison avec la collecte de déchets de cuisine aux écopoints devient compliquée, car la proportion de déchets impropres à Vevey est jugée sur un volume beaucoup plus réduit, constitué uniquement de déchets organiques de cuisine collectés aux écopoints, alors que dans d'autres communes ces déchets de cuisines sont mélangés avec les déchets de jardins, donc sur un volume plus important.

Ainsi, pour pouvoir comparer équitablement les 3 villes, nous devons comparer la totalité des déchets verts à savoir les « déchets verts de jardins » et les « déchets organiques de cuisine ».

Sur un total de 1'142 To de déchets verts - de jardin et de restes alimentaires - collectés à Vevey en 2017, la proportion de déchets propres à la valorisation filière biogaz/compost est de 768 To. Ceci résulte à une qualité de déchets verts de 67.3 % comparativement avec Montreux et La Tour-de-Peilz qui elles avoisinent les 90% pour des déchets verts mais qui sont collectés ensemble. Cette différence de qualité est due au fait que Vevey collecte ses déchets organiques de cuisine séparément des déchets verts de jardins, cas unique dans la région avec Blonay.

Par conséquent, la mauvaise qualité des déchets organiques de cuisine collectés, en apport non-surveillés, aux écopoints de Vevey pénalise leur valorisation dans la filière biogaz/compost.

Enfin, nous constatons de même que nos voisins, une légère augmentation des matières déclassés en 2018, ceci dû aux exigences qualitatives de la Satom.

Déchets Verts		2017		2018	
		Total (To)	propres (To)	Total (To)	propres (To)
Végétaux	<i>porte à porte</i>	778	762	452	447
Organiques	<i>écopoints déchèterie</i>	364	6	248	8
Totaux		1'142	768	700	455
Qualité		67.3%		65.0 %	

Légende : **Végétaux** déchets verts de jardins
 Organiques déchets organiques de cuisines

Les déchets verts doivent-ils être d'abord transportés dans un lieu affecté au recyclage naturel, puis rechargés dans des camions pour être transportés à la SATOM au vu de leur qualité insuffisante pour du biogaz et/ou compostage ?

Les déchets organiques de cuisine récoltés aux écopoints de Vevey sont transportés vers l'un ou l'autre des exutoires, en fonction de la proportion de déchets "impropres" qu'ils contiennent. Il n'y a pas donc pas de rechargement.

Quel est le coût de la filière de traitement des déchets verts à la commune et quelle économie découlerait de l'abandon de cette filière, soit en décidant de ne plus séparer les déchets verts des incinérables ?

Le traitement des déchets organiques de cuisine non-conformes pour la filière biogaz/compost acheminés à l'usine d'incinération de la SATOM à Monthey représente un surcoût d'env. Fr. 22'800.- par an pour le tonnage de déchets organiques de cuisine collectés aux écopoints veveysans en 2017.

- Le coût total annuel pour la gestion de l'ensemble des déchets verts, végétaux de jardin et déchets organiques de cuisine confondus avec collecte aux écopoints, est de Fr. 473'842.-
- Le coût total annuel estimé pour la gestion de l'ensemble des déchets verts, végétaux de jardin et déchets organiques de cuisine confondus, sans collecte aux écopoints, est de Fr. 199'748.-
 - Soit une économie potentielle d'environ **Fr. 274'000.-**

Quelles sont les pistes d'amélioration qu'envisage de prendre la commune ?

Action entreprise à ce jour

En essai du 23 mai au 12 août 2018, la DEP a installé le système «Twin» de Satom pour la collecte des déchets organiques de cuisine à l'écopoint de Gilamont. Ce système, connu aussi sous l'appellation « GastroVert Private » est basé sur le modèle de collecte des restes de cuisine professionnelles dit « GastroVert Professionnel ». Voici ci-après un détail de cette action :

- ✓ mise à disposition des citoyens des bacs pour les déchets organiques de cuisine couplés à un système d'ouverture électronique au moyen d'une carte RFID et permettra une prise de conscience de chacun de l'importance de l'apport qualitatif des restes alimentaires ;
- ✓ courrier explicatif et carte d'accès RFID envoyée à 112 ménages ;
- ✓ première séance d'information sur place à l'attention des citoyens, conjointement par Satom et la Direction des espaces publics, ci-après DEP, et mise à disposition des ménages d'un bio-seau gratuit
- ✓ deuxième séance d'information sur place par la DEP ;
- ✓ troisième séance d'information sur place ;
- ✓ visite d'un employé de la DEP chez les habitants n'ayant pas répondu présents lors des deux séances

Malgré les actions mises en place ci-dessus par la DEP 4 ménages sur 10 sont restés insensibles à la problématique des déchets organiques (env. 40.1%).

Si la quantité des apports n'a pas été vraiment un succès, la qualité des déchets déposés par contre, a été jugée bonne par la Satom, ce qui est réjouissant :

Avantages

- *dépôt des organiques surveillés car l'accès aux bacs se fait uniquement par cartes RFID ;*
- *le taux de remplissage est géré par informatique avec comme conséquence de n'échanger que des bacs pleins à 90 ou 100% ;*
- *lorsque le bac est presque plein, une demande de remplacement est envoyée au prestataire qui assure la collecte de ces bacs ;*
- *qualité des organiques satisfaisante ;*
- *traçabilité des apports en déchets organiques en vue de cibler la sensibilisation aux endroits où la qualité est en baisse ;*
- *fourniture des sacs compostables comprise.*

Inconvénients

- *un dispositif Twin dessert environ 120 ménages ;*
- *dépôt de divers sacs étrangers à proximité des bacs (mais en diminution, au fur et à mesure du déroulement de la période d'essai) ;*

La DEP évalue le coût de cette solution – maintien de la prestation de la collecte des restes alimentaires, avec installation des dispositifs « Twin » aux écopoints uniquement (apport surveillé) à **Fr. 416'848.-** pour l'ensemble des déchets verts - végétaux de jardin et déchets organiques de cuisine confondus - pour une bonne qualité.

NB. Le montant ci-dessus comprend l'amortissement sur 10 ans de l'investissement initial de Fr. 91'400.-

Action en cours, en parallèle avec le remodelage des écopoints

Afin de soutenir les veveysans dans leurs efforts de tri des déchets verts et en attendant de la décision finale liée aux dispositifs « Twin », la DEP a entrepris des améliorations des aménagements aux écopoints tant sur le plan esthétique que fonctionnel avec une signalétique adéquate pour le tri des déchets.

- fabrication et installations de distributeurs des sacs compostables aux écopoints, mis à disposition des citoyens gratuitement ;
- sensibilisation et information ponctuelles aux écopoints par le biais d'une équipe d'auxiliaires gérée par l'ancienne responsable de la communauté IGSU en Suisse Romande (dossier en cours de finalisation)

Vu son coût élevé, la distribution des sacs gratuits se fera pour une période de 6 mois, jusqu'à la fin mars 2019, suite de quoi la DEP proposera à la Municipalité le résultat de cette effort.

La DEP évalue le coût de cette solution – maintien de la prestation de la collecte des restes alimentaires, sans installation des dispositifs « Twin », hypothèse pour une bonne qualité de 50% minimum (apport non-surveillé) à **Fr. 516'088.-** pour l'ensemble des déchets verts, végétaux de jardin et les déchets organiques de cuisine confondus.

NB. Le montant ci-dessus comprend l'amortissement sur 10 ans de l'investissement initial de Fr. 52'000.-

Une synthèse des éléments décrits ci-dessus est présentée dans le tableau ci-après :

	Système actuel	Option #1	Option #2	Option #3
<i>Végétaux</i>		<i>Porte à porte</i>		
<i>Organiques</i>	Ecopoints, avec apport non-surveillé	Abandon de la collecte aux écopoints	Ecopoints, avec apport surveillé de type « Twin® »	Ecopoints, avec apport non-surveillé, avec sacs compost. gratuits
Végétaux de jardin (vdj)	178'468.-	178'468.-	177'788.-	177'788.-
Organiques de cuisine (odc)	295'374.-	21'280.-	239'060.-	338'300.-
Total déchets verts	473'842.-	199'748.-	416'848.-	516'088.-
Investissement	0.-	0.-	91'400.-	52'000.-

En conclusion, le contrôle et la surveillance des apports des déchets organiques nécessitent des moyens logistiques et financiers importants.

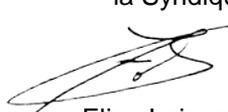
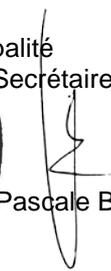
Afin de faire face aux exigences de qualité très élevées de l'exutoire final, la Satom, et partant du principe que cette prestation doit avoir un sens écologique et environnemental avéré, la Direction des espaces publics est convaincue que seul les points de collecte surveillés comme la déchèterie communale ou des écopoints surveillés de type « Twin », peut permettre d'atteindre une qualité propice à la valorisation pour la filière biogaz/compost.

Toujours est-il que la Satom, tenant compte que son dispositif « Twin » sert 120 ménages, conçoit sa proposition comme une « poubelle publique à déchets organiques de cuisine » à répartir sur l'entier du territoire. Pour la ville de Vevey cela correspond à l'installation d'environ 80 dispositifs.

Enfin, au vu des quantités dérisoires des déchets organiques de cuisine collectées au quadrant de Charmontey – une à deux levées par semaine, tout au plus – la Direction des espaces publics explore la possibilité de les collecter avec les déchets végétaux de jardin.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 1^{er} octobre 2018.

Au nom de la Municipalité
la Syndique la Secrétaire adjointe

Elina Leimgruber Pascale Bacher

Annexes : ment.

Annexe I – détail chiffré des diverses options

1- Coût filière déchets verts – actuel, collectes non surveillées aux écopoints

Déchets verts

a- Déchets végétaux de jardin		
<i>Porte à porte & bennes parcs et jardins (env. 778 to./an)</i>		
Collecte et transport	145.- Fr./to.	111'650.- Fr.
Traitement, Villeneuve, biogaz/compost (762 to.)	85.- Fr./to.	64'770.- Fr.
Traitement, Monthey, déclassés (16 to.)	128.- Fr/to.	2'048.- Fr
s/ total 1		178'468.- Fr.
b- Déchets organiques de cuisine		
<i>Ecopoints & déchetterie (env. 364 to./an, equiv. 11'000 bacs à 120 lt)</i>		
Collecte et transport	22.- Fr./bac	242'000.- Fr.
Transport des bennes à l'exutoire (env. 32 bennes/an)	220.- Fr./ben	7'040.- Fr.
Traitement, Villeneuve, biogaz/compost (6 to.)	85.- Fr./to.	510.- Fr.
Traitement, Monthey, déclassés (358 to.)	128.- Fr/to.	45'824.- Fr
s/ total 2		295'374.- Fr.

Soit un coût total annuel estimé de **Fr. 473'842.-** pour l'ensemble des déchets verts, végétaux de jardin et les déchets organiques de cuisine confondus.

2- Coût de la filière des déchets verts – estimé, avec abandon de la collecte aux écopoints :

Hypothèse de travail : si la commune de Vevey décidait d'abandonner la collecte des déchets organiques de cuisine aux écopoints, on peut admettre que la collecte d'environ 10% du tonnage récolté aux écopoints, serait reporté sur la déchetterie (le reste serait évacué en sacs taxés, déchets incinérables).

Déchets verts

a- Déchets végétaux de jardin		
<i>Porte à porte & bennes parcs et jardins (env. 778 to./an)</i>		
Collecte et transport	145.- Fr./to.	111'650.- Fr.
Traitement, Villeneuve, biogaz/compost (762 to.)	85.- Fr./to.	64'770.- Fr.
Traitement, Monthey, déclassés (16 to.)	128.- Fr/to.	2'048.- Fr
s/ total 1		178'468.- Fr.
b- Déchets organiques de cuisine		
<i>Ecopoints & déchetterie (env. 36 to./an, equiv. 760 bacs à 180 lt)</i>		
Collecte et transport y.c. traitement	28.- Fr./bac	21'280.- Fr.
s/ total 2		21'280.- Fr.

Soit un coût total annuel estimé de **Fr. 199'748.-** pour l'ensemble des déchets verts, végétaux de jardin et les déchets organiques de cuisine confondus.

3- Coût de la filière des déchets verts – estimé, avec l'introduction du système « Twin » aux 26 écopoints:

Déchets verts

a- Déchets végétaux de jardin		
<i>Porte à porte & bennes parcs et jardins (env. 770 to./an)</i>		
Collecte et transport	145.- Fr./to.	111'650.- Fr.
Traitement, Villeneuve, biogaz/compost (754 to.)	85.- Fr./to.	64'090.- Fr.
Traitement déchets végétaux déclassés (16 to.)	128.- Fr/to.	2'048.- Fr.
s/ total 1		177'788.- Fr.
b- Déchets organiques de cuisine		
<i>Ecopoints & déchetterie (env. 380 to./an, equiv. 11'000 bacs de 120 lt)</i>		
b.1 - Coûts d'aménagement - investissement		
Aménagement, signalisation, 26 écopoints	1'600.- Fr.	41'600.- Fr.
Abri pour système "Twin", 32 pcs	1'200.- Fr.	38'400.- Fr.
Mise en service, 32 pcs	200.- Fr.	6'400.- Fr.
Participation cartes RFID		5'000.- Fr.
s/ total investissement		91'400.- Fr.
b.2 - Coûts annuels		
Collecte, transport et traitement, 7'800 bacs à 180 lt	28.- Fr./bac	218'400.- Fr.
Location annuelle des dispositifs « Twin », 32 pcs.	360.- Fr./pce	11'520.- Fr.
Amortissement sur 10 ans		9'140.- Fr.
s/ total 2		239'060.- Fr.

Soit un coût total annuel de **Fr. 416'848.-** pour l'ensemble des déchets verts, végétaux de jardin et déchets organiques de cuisine confondus – bonne qualité.

NB. Le montant ci-dessus comprend l'amortissement sur 10 ans de l'investissement initial de Fr. 91'400.-

4- Coût de la filière des déchets verts – estimé, sans le système « Twin », avec mise à disposition des sacs compostables gratuits

Déchets verts

a- Déchets végétaux de jardin		
<i>Porte à porte & bennes parcs et jardins (env. 770 to./an)</i>		
Collecte et transport	145.- Fr./to.	111'650.- Fr.
Traitement, Villeneuve, biogaz/compost (754 to.)	85.- Fr./to.	64'090.- Fr.
Traitement déchets végétaux déclassés (16 to.)	128.- Fr/to.	2'048.- Fr.
s/ total 1		177'788.- Fr.
b- Déchets organiques de cuisine		
<i>Ecopoints & déchetterie (env. 380 to./an, equiv. 11'000 bacs)</i>		
b.1 - Coûts d'aménagement - investissement		
Aménagement, signalisation, 26 écopoints	2'000.- Fr.	52'000.- Fr.
s/ total investissement		52'000.- Fr.
b.2 - Coûts annuels		
Collecte et transport vers les exutoires	22.- Fr./bac	242'000.- Fr.
Transport Villeneuve, 16 bennes	190.- Fr./ben	3'040.- Fr.
Traitement, Villeneuve, biogaz/compost, 190 to.	68.- Fr./to.	12'920.- Fr.
Transport Monthey, 16 bennes	220.- Fr./ben	3'520.- Fr.
Traitement, Monthey, incinération, 190 to.	128.- Fr./to.	24'320.- Fr.
Achat 750'000 sacs compostables	0.07 Fr./pce	52'500.- Fr.
s/ total 2		338'300.- Fr.

Soit un coût total annuel de **Fr. 516'088.-** pour l'ensemble des déchets verts, végétaux de jardin et déchets organiques de cuisine confondus.

NB. Le montant ci-dessus comprend l'amortissement sur 10 ans de l'investissement initial de Fr. 52'000.-

ICI ON COLLECTE

VERRE



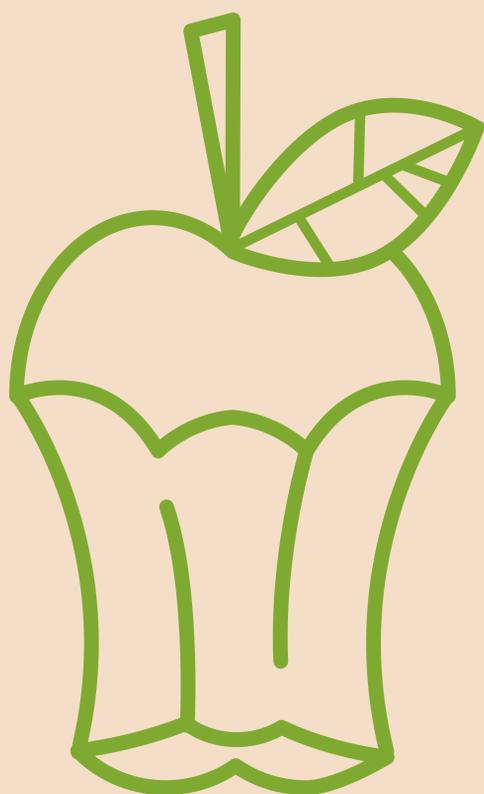
DÉPÔT DU VERRE INTERDIT LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS, AINSI QUE LA NUIT (ENTRE 20H ET 7H)

ALU/FER-BLANC



ORGANIQUES

DÉCHETS DE CUISINE CRUS ET CUITS



COMPOSTABLE



PLASTIQUE BIODÉGRADABLE



TRI DES DÉCHETS L'AFFAIRE DE CHACUN!

QUE FAIRE AVEC LES AUTRES DÉCHETS ?

- Retour au point de vente
- Collecte au porte-à-porte (ordures ménagères, papier et carton, déchets de jardin)
- Déchèterie



ville d'images

Retrouvez toutes ces informations dans le dépliant MEMODéchets et sur le site internet

www.memodechets.ch

INFO Déchets : Tél. 021 925 52 53 • info-dechets@vevey.ch



Direction des espaces publics

DÉCHETS COMPOSTABLES ET RIEN D'AUTRE !

LES BONS GESTES

UTILISER UN SAC COMPOSTABLE

Comment reconnaître le bon sac ?

Par un quadrillage sur toute sa surface.

Par ces deux logos :



POUR RÉCOLTER VOS DÉCHETS DE COMPOST, VOUS POUVEZ UTILISER DES SACS COMPOSTABLES MAIS PAS DE SACS PLASTIQUES !

EN To collect your organic waste, you can use compostable bags, but do not use plastic bags!

DE Um Ihren Biomüll zu sammeln, können Sie kompostierbare Beutel, aber keine Plastiktüten verwenden!

IT Per la raccolta dei vostri rifiuti organici potete utilizzare sacchetti compostabili, ma non in plastica.

PT Para recolher os seus resíduos orgânicos, deverá utilizar sacos compostáveis e nunca sacos de plástico!

ES Para recoger sus residuos de compost puede utilizar bolsas compostables, pero nunca bolsas de plástico.

HR Kako biste sakupili svoj organski otpad, možete koristiti kompostabilne vreće, ali nemojte koristiti plastične vreće!

SR Za skupljanje svog organskog otpada, možete da koristite kompostabilne vreće, ali nemojte da koristite plastične vreće!

SQ Për të mledhur mbeturinat tuaja organike, ju mund të përdorni gese të kompostueshme, por jo qese plastike!

AR لجمع نفاياتك الطبيعية، يمكنك استخدام الأكياس القابلة للتحلل، ولا تستخدم أكياس البلاستيك.

SO Marka aad aruurinayso qashinka dhirta iyo xoolaha ka soo jeeda, ku rid qaadayaasha deegaanka ka suulaya, laakiin ha isticmaalin bacaha balaastikada ah!

TA உங்களுடைய கரிம கழவைகளை சேகரிக்க, நங்கள் எனது மீட்டும்பகளை உபயோகிக்கலாம், ஆனால் பளாஸ்டிக் பகளை பயன்படுத்தக்கூடாது!

TI ኮርጋኒክ ጉሩብና ንምክክብ ናብ ካህደነት ብዝኸየሩ ተፈጥሮዊ መትሐዚታት ከትጥቀም ትክክል! ከይኮ ግና ብፊ.ስታት ከይትጥቀም!

TR Organik atıklarınızı toplamak için gübreleşebilen torbalar kullanabilirsiniz, ancak plastik torba kullanmayın!